

## RÈGLEMENTS DE RÉGIE INTERNE (svp lire attentivement)

Veillez noter que les présentes règles peuvent être modifiées en tout temps sans préavis.

---

### Orientation générale

Le Carrefour familial de Sainte-Julie est un organisme à but non-lucratif qui vise à favoriser le développement harmonieux des familles et à procurer un lieu de rencontres, de partage et d'entraide à celles-ci.

### Adresse postale :

Carrefour Familial de Sainte-Julie  
1580 Chemin du Fer-à-Cheval  
Sainte-Julie, (QC) J3E 2M1

### Pavillon Thérèse-Savard-Côté :

(lieu où se déroulent les activités) :  
477 Jules-Choquet,  
Sainte-Julie, (QC)

Adresse courriel : [info@carrefourfamilialsj.org](mailto:info@carrefourfamilialsj.org)

Numéro de téléphone : 450-922-7179

### Membres

Seuls les membres du Carrefour familial peuvent avoir accès à ses services. Comme dans tout organisme communautaire, les membres sont invités à l'assemblée générale annuelle ainsi qu'à d'autres comités dans lesquels ils souhaitent s'impliquer.

### Heures d'ouverture

La halte-garderie du Carrefour familial est ouverte de 9h00 à 16h00 les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de septembre à juin. La halte-garderie fait relâche durant la période des Fêtes, l'été, les jours fériés et lors des congés scolaires de la CSP. La halte-garderie est également fermée lorsque la CSP est fermée pour tempête.

### Frais de garde, retard et annulation

Les frais de garde sont payables lors du retour du parent. Le paiement peut être effectué par chèque, comptant ou par carte prépayée. Un reçu d'impôt sera remis au mois de février pour ceux qui en font la demande.

En cas de retard, l'équipe de travail appliquera la politique suivante : lors des premier et deuxième retards un avertissement verbal sera donné, de plus le parent devra signer la fiche de fréquentation de son enfant. Dès le troisième retard une pénalité de 5\$ pour chaque tranche de 15 minutes sera facturée au parent.

Le parent doit annuler au moins 1 heure à l'avance, la réservation lorsque son enfant ne peut se présenter. Une réservation non annulée, ou annulée trop tard, sera payable comme une présence.

## **Cartes prépayées**

Les parents d'enfants fréquentant la halte-garderie peuvent se procurer des cartes prépayées auprès des éducatrices de la halte-garderie pour couvrir les frais de garderie plutôt que de déboursier à chacune de leurs visites.

- Le montant de la carte est au choix du parent.
- Le montant peut être payé par chèque ou en argent comptant.
- La carte est identifiée au nom de famille de ou des enfants ainsi qu'au nom du parent; elle peut être utilisée pour tous les enfants de la famille.
- La carte n'a pas de date d'expiration.
- Le solde de la carte sera remboursé au parent dont le ou les enfants ne fréquentent plus la halte-garderie.
- Les cartes actives sont conservées par les éducatrices à la halte-garderie.

Pour plus de renseignements concernant les cartes prépayées, vous pouvez demander à l'éducatrice de consulter la procédure complète.

## **Réservation d'une place**

Les réservations sont effectuées par le biais de la boîte vocale (450-922-7179 poste 1) et sont acceptées tant que le ratio le permet. Le parent doit laisser un message précisant le nom et l'âge de l'enfant, la date souhaitée ainsi que la durée approximative de la présence à la halte-garderie. Advenant qu'il n'y ait plus de place disponible, la responsable vous avisera. Autrement, vous vous présentez à l'heure prévue.

## **Ratio personnel/enfants**

Groupe multi-âge 0-5 ans. 1 éducatrice/8 enfants.  
1 poupon de moins de 20 mois compte pour 2 enfants

## **Autorisation de départ**

Seules les personnes autorisées et inscrites sur la fiche famille pourront repartir avec l'enfant et devront présenter une pièce d'identité avec photo à leur arrivée. Si vous êtes dans l'impossibilité de venir chercher votre enfant, vous devez aviser la responsable de la halte-garderie par téléphone.

## **Collations acceptées**

- Fruits et légumes frais coupés
- Yogourt, compote
- Fromage, craquelins (sans trace de noix)
- Jus, lait ou eau dans un verre anti-dégât
- Ou toute autre collation santé

**Sucreries, chocolats, jujubes aux fruits et bonbons interdits en tout temps.**

## **Effets personnels**

Chaque enfant doit arriver avec son sac identifié à son nom. Ce sac doit contenir :

- Des vêtements de rechange
- De la crème solaire
- Une couverture et un drap contour pour la sieste
- Des couches et des débarbouillettes humides ainsi que de la crème pour l'érythème fessier
- Une bavette, s'il y a lieu

Tous les effets personnels cités doivent être bien identifiés au nom de l'enfant. L'enfant doit être vêtu de façon adéquate selon la température et la saison.

**À noter :** Les ustensiles seront fournis par la halte. Les jouets de la maison ne sont pas permis à la halte-garderie.

## **Santé et hygiène**

En cas d'allergie, il est important que le parent en avertisse l'équipe de travail, remplisse le formulaire indiquant les mesures à prendre en cas de contact avec la substance allergène. Le parent doit fournir l'épipène ou tout autre produit antihistaminique requis pour le traitement.

Le Carrefour familial ne pourra accepter un enfant malade (fièvre, diarrhée, vomissements) au moment de son arrivée. En outre, si l'enfant présente un de ces symptômes pendant la période, le parent sera rejoint et devra venir le reprendre dans les plus brefs délais.

Le personnel du Carrefour familial n'administrera aucun médicament, (incluant homéopathie, Tylenol, Tempra ou crème pour les fesses) sans que le parent n'ait rempli la fiche d'autorisation et sans qu'une prescription n'ait été remplie par le médecin pour les médicaments d'ordonnance. Si un enfant qui fréquente la halte-garderie souffre d'une maladie contagieuse, les parents sont priés de le communiquer au personnel du Carrefour familial dès la confirmation du diagnostic par le médecin.

Un enfant souffrant de pédiculose ne sera pas accepté. Si le personnel détecte la présence de poux ou de lentes, le parent sera rejoint et devra venir le reprendre dans les plus brefs délais.

## **Premiers soins**

Le personnel, formé en RCR/premiers soins, donnera les premiers soins en cas de blessure mineure (pansement, désinfectant, etc.).

En cas d'accident ou de maladie sérieuse, le personnel réclamera immédiatement l'assistance nécessaire et avertira les parents le plus tôt possible.

Un rapport d'accident devra être fait pour tout incident à la halte-garderie. Il sera signé par l'éducatrice, par un témoin adulte s'il y a lieu et par le parent à son arrivée.

## **Respect**

Aucune agression verbale ou physique de la part des adultes ne sera tolérée, que ce soit envers un enfant ou un autre adulte.

**Le Carrefour familial se réserve le droit de refuser l'accès à ses services à toute famille ne respectant pas les présents règlements.**

## **Traitement des plaintes**

Le Carrefour familial de Sainte-Julie assure le service de traitement des plaintes. La directrice générale du Carrefour familial est la personne désignée pour recevoir et traiter les plaintes.